

FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Identification

Identificateur du produit	EasySculpt Clay Part A (Resin)	
Autres moyens d'identification		
Numéro de la FDS		
Code du produit	02616, 02664	
Utilisation recommandée	Artisanat d'art	
Restrictions conseillées	Aucuns connus.	
Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur		
Nom de la société	Environmental Technology, Inc.	
Adresse	300 S. Bay Depot Road Fields Landing CA 95537	
Téléphone	Numéro de téléphone	707-443-9323
Courriel	mail@eti-usa.com	
Personne-ressource	Technical Director	
Numéro de téléphone d'urgence	CHEMTREC	800-424-9300

2. Identification du/des danger(s)

Dangers physiques	Non classé.	
Risques pour la santé	Corrosion et/ou irritation de la peau	Catégorie 2
	Lésion/irritation grave des yeux	Catégorie 2A
	Sensibilisation, cutanée	Catégorie 1
Définition des dangers selon l'OSHA	Non classé.	

Éléments d'étiquetage



Mot indicateur	Attention
Mention de danger	Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.
Conseil de prudence	
Prévention	Éviter de respirer les brouillards et les vapeurs. Porter des gants de protection, une protection oculaire et une protection faciale. Il ne faut pas que les vêtements de travail contaminés quittent le lieu de travail. Lavez vigoureusement après manipulation.
Intervention	En contact avec la peau : Laver avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. En contact avec les yeux : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact si la victime en porte et qu'il est possible de les retirer facilement. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins. Traitement particulier (consulter cette étiquette). Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Entreposage	Conserver à l'écart de matières incompatibles.
Élimination	Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.
Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)	Aucuns connus.
Renseignements supplémentaires	Sans objet.

3. Composition/Information sur les composants

Mélanges

Nom chimique	Nom commun et synonymes	Numéro CAS	%
Résine époxyde		Propriétaire	<50
Composé de carbonate de propylène		Propriétaire	<25
silice amorphe		Propriétaire	<5
Talc		Propriétaire	<1
Silice cristalline		Propriétaire	< 0.1

L'identité des substances dans ce produit est retenue comme un secret commercial (29CFR1910.1210(i)) et est disponible pour un médecin ou le personnel paramédical dans une situation d'urgence.

Remarques sur la composition Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

4. Premiers soins

Inhalation

Sortir au grand air. Appeler un médecin si les symptômes se développent ou s'ils persistent. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Contact cutané

Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau pendant plusieurs minutes avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Contact avec les yeux

Rincer à l'eau avec précaution pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles cornéennes, s'il y a possibilité de le faire. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Ingestion

Rincer la bouche. Ne jamais faire avaler quelque chose à une victime inconsciente ou souffrant de convulsions. Traiter en fonction des symptômes.

Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés

Un contact peut produire une irritation des yeux accompagnée d'une rougeur, d'un gonflement, de larmes et d'une douleur. Le contact avec la peau provoque des irritations. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Les symptômes incluent rougeur, démangeaisons et douleur. Éruption. Dermatite.

Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

L'exposition peut aggraver des troubles cutanés préexistants. Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

Informations générales

S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Agents extincteurs appropriés

Eau pulvérisée. Mousse. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone (CO₂).

Méthodes d'extinction inappropriées

Eau. Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Dangers spécifiques provenant de la substance chimique

En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits.

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Matériel/instructions de lutte contre les incendies

Éloigner le récipient du lieu d'incendie, si cela ne pose pas de risque.

Méthodes particulières d'intervention

Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.

Risques d'incendie généraux

Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter toute inhalation des vapeurs ou des brumes. S'assurer d'une ventilation adéquate. Porter des vêtements de protection comme le décrit la rubrique 8 de cette fiche signalétique. Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage

Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Ce produit est miscible dans l'eau. Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Précautions relatives à l'environnement

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Éviter de déverser dans des collecteurs d'eaux pluviales, des cours d'eau ou sur le sol.

7. Manipulation et entreposage**Précautions pour une manipulation sécuritaire**

Éviter l'inhalation des brouillards et vapeurs. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Conserver hors de la portée des enfants. Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions pour un entreposage sûr, y compris toute incompatibilité

Entreposer à l'écart des produits incompatibles (voir la section 10 de la fiche signalétique). Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés. Lire et suivre les recommandations du fabricant.

8. Contrôle de l'exposition et protection personnelle**Limites d'exposition professionnelle****États-Unis - TABLEAU Z-3 (29 CFR 1910.1000) de l'OSHA**

Composants	Type	Valeur	Forme
silice amorphe (CAS Propriétaire)	TWA	0.8 mg/m3	
		20 mppcf	
Silice cristalline (CAS Propriétaire)	TWA	0.3 mg/m3	Poussière totale.
		0.1 mg/m3	Respirable.
		2.4 millions of particle	Respirable.
		0.3 mg/m3	Poussière totale.
Talc (CAS Propriétaire)	TWA	0.1 mg/m3	Respirable.
		20 millions of particle	
		2.4 millions of particle	Respirable.
		0.3 mg/m3	Poussière totale.

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
Silice cristalline (CAS Propriétaire)	TWA	0.025 mg/m3	Fraction respirable.
Talc (CAS Propriétaire)	TWA	2 mg/m3	Fraction respirable.

États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

Composants	Type	Valeur	Forme
silice amorphe (CAS Propriétaire)	TWA	6 mg/m3	
Silice cristalline (CAS Propriétaire)	TWA	0.05 mg/m3	Poussière respirable.
Talc (CAS Propriétaire)	TWA	2 mg/m3	Respirable.

Valeurs limites biologiques

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Directives au sujet de l'exposition

Aucune norme d'exposition n'est accordée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Entreposer les vêtements de travail séparément.

Contrôles techniques appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Des douches oculaires et des douches d'urgence doivent être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit.

Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle

Protection du visage/des yeux	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).
Protection de la peau	
Protection des mains	Gants résistants aux produits chimiques.
Autre	Porter des vêtements appropriés et résistant aux produits chimiques. Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants, qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Porter une tenue de protection chimique pour prévenir tout contact avec la peau.
Protection respiratoire	Pas de recommandations spécifiques, mais une protection respiratoire peut néanmoins être requise dans des circonstances exceptionnelles lors d'une contamination importante de l'air.
Dangers thermiques	Porter des vêtements de protection thermique appropriés, lorsque nécessaire.
Considérations d'hygiène générale	Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées sur le lieu de travail. Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence	Liquide (pâte ou mastic).
État physique	Liquide.
Forme	Liquide.
Couleur	Gris à blanc.
Odeur	Minimal. Non distinct.
Seuil de perception de l'odeur	Non disponible.
pH	Non disponible.
Point de fusion/point de congélation	Non disponible.
Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition	Non disponible.
Point d'éclair	Non disponible.
Taux d'évaporation	Non disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Non disponible.
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Non disponible.
Limite d'explosivité – inférieure (%)	Non disponible.
Limite d'explosivité – supérieure (%)	Non disponible.
Tension de vapeur	Non disponible.
Densité de la vapeur	> 1 (Air = 1)
Densité relative	Non disponible.
Solubilité(s)	
Solubilité (eau)	Slightly Soluble (0.1-1%)
Coefficient de répartition (n-octanol/eau)	Non disponible.
Température d'auto-inflammation	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Non disponible.
Autres informations	
COV (% en poids)	0 %

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport. Lire et suivre les recommandations du fabricant.
Stabilité chimique	Stable aux températures normales et pendant l'emploi recommandé.
Risque de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Conditions à éviter	Contact avec des matières incompatibles. Eviter les températures élevées.
Matériaux incompatibles	Les agents oxydants forts. Réagit violemment avec les acides forts. Réagit de façon violente avec des bases fortes. Éviter tout contact avec l'eau et des liquides. Ne pas mettre le produit fondu en contact avec de l'eau ou autres liquides. Ce produit peut causer des réactions violentes.
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

11. Informations toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Ingestion	Dans des conditions normales d'emploi prévu, cette substance ne présente pas de danger pour la santé. Peut être nocif en cas d'ingestion
Inhalation	Dans des conditions normales d'emploi prévu, cette substance n'est pas présumée présenter un danger par inhalation. L'inhalation des vapeurs ou des brumes du produit peut irriter le système respiratoire.
Contact cutané	Provoque une irritation cutanée. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Contact avec les yeux	Provoque une irritation des yeux
Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Un contact peut produire une irritation des yeux accompagnée d'une rougeur, d'un gonflement, de larmes et d'une douleur. Provoque une irritation cutanée. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Les symptômes incluent rougeur, démangeaisons et douleur. Éruption. Dermate.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Ne devrait pas présenter un risque dans les conditions normales d'utilisation prévue. Peut être nocif en cas d'ingestion
-----------------------	--

Composants	Espèces	Résultats d'essais
Composé de carbonate de propylène (CAS Propriétaire)		
Aiguë		
<i>Dermique</i>		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	> 5 mg/l
<i>Oral</i>		
DL50	Lapin	> 20 ml/kg
	Rat	> 5000 mg/kg
Résine époxyde (CAS Propriétaire)		
Aiguë		
<i>Dermique</i>		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg
<i>Oral</i>		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg
silice amorphe (CAS Propriétaire)		
Aiguë		
<i>Oral</i>		
DL50	Rat	3160 mg/kg

* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Corrosion et/ou irritation de la peau	Provoque une irritation cutanée.
Lésion/irritation grave des yeux	Provoque une irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation des voies respiratoires La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.

Sensibilisation de la peau Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Mutagénéicité de la cellule germinale Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1%, soit mutagène ou génotoxique.
Il a été démontré que les résines de ce type, des résines liquides basées sur du bisphénol A/épichlorohydrine (résine époxy), sont inactives lorsqu'elles sont testées lors d'études de mutagénéicité in vivo.

Cancérogénéicité Le produit peut contenir de faibles quantités de silice cristalline. La silice cristalline a été classé par le CIRC, le NTP et l'ACGIH comme cancérogène pour l'homme et probablement cancérogène pour l'homme respectivement. On ne s'attend pas à une exposition à la silice cristalline respirable pendant l'utilisation normale de ce produit.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénéicité

silice amorphe (CAS Propriétaire)	3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénéicité pour l'homme.
Silice cristalline (CAS Propriétaire)	1 Cancérogène pour l'homme.
Talc (CAS Propriétaire)	3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénéicité pour l'homme.

Rapport NTP sur les produits cancérogènes

Silice cristalline (CAS Propriétaire)	Carcinogène connu chez l'homme.
---------------------------------------	---------------------------------

Toxicité pour la reproduction Non classé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Non classé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée Non classé.

Risque d'aspiration Du fait de sa forte viscosité, ce produit ne constitue pas un danger par aspiration.

Effets chroniques Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12. Informations écologiques

Écotoxicité Présumé nocif pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets contraires durables sur l'environnement.

Composants	Espèces	Résultats d'essais	
Résine époxyde (CAS Propriétaire)			
Poisson	CL50	Salmo gairdneri	1.5 mg/l, 96 heures
Aquatique			
Crustacés	CE50	Daphnia magna	2.7 mg/l, 48 heures

* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Persistance et dégradabilité Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

Potentiel de bio-accumulation Aucune donnée sur la bioaccumulation n'est disponible.

Potentiel de bio-accumulation

Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau

Composé de carbonate de propylène (CAS Propriétaire) -0.41

Mobilité dans le sol Données non disponibles.

Autres effets nocifs Aucuns connus.

13. Considérations relatives à l'élimination

Instructions pour l'élimination Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux. Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau.

Règlements locaux d'élimination Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux Non réglementé.

Déchets des résidus / produits non utilisés Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.

14. Informations relatives au transport

DOT

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

Transport en vrac Sans objet.
conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

15. Données réglementaires

Réglementations Fédérales des Etats-Unis

Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200. Tous les éléments sont inscrits dans l'inventaire TSCA (Toxic Substance Control Act - É.-U.) de l'EPA (Environmental Protection Agency - É.-U.).

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non inscrit.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

Non inscrit.

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

Catégories de danger Risque immédiat - Oui
Risque différé - Non
Danger d'incendie - Non
Danger lié à la Pression - Non
Danger de réactivité - Non

SARA 302 Substance très dangereuse

Non inscrit.

SARA 311/312 Produit chimique dangereux Oui

SARA 313 (déclaration au TRI)

Non réglementé.

Autres règlements fédéraux

Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

Non réglementé.

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Non réglementé.

Safe Drinking Water Act (SDWA - loi sur l'eau potable sûre) Non réglementé.

États-Unis - Réglementation des états

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

silice amorphe (CAS Propriétaire)
Silice cristalline (CAS Propriétaire)
Talc (CAS Propriétaire)

États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

Silice cristalline (CAS Propriétaire)
Talc (CAS Propriétaire)

États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie

silice amorphe (CAS Propriétaire)
Silice cristalline (CAS Propriétaire)

Talc (CAS Propriétaire)

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

Non réglementé.

États-Unis - Proposition 65 de la Californie

États-Unis - Proposition 65 de la Californie - Cancérogènes et toxicité pour la reproduction (CRT) : Substance inscrite

Silice cristalline (CAS Propriétaire)

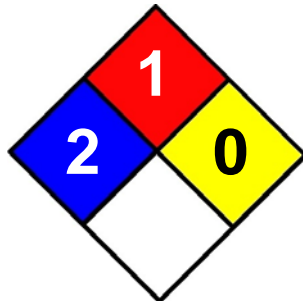
Inventaires internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	Sur inventaire (oui/non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Non
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	EINECS (Inventaire européen des produits chimiques commercialisés)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Non
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines (PICCS)	Non
États-Unis et Puerto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*Un « Oui » indique que ce produit est conforme aux exigences de l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.
Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres renseignements, y compris la date de la préparation ou de la dernière révision

Date de publication 21-mai-2016
Date de la révision -
Version n° 01
Classement des dangers selon



Références

ACGIH
EPA : Base de données AQUIRE
ÉTATS-UNIS. Monographies du CIRC sur les expositions en milieu de travail aux agents chimiques
s HSDB® - Banque de données sur des substances dangereuses
Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité
Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes
ACGIH - Documentation des valeurs limites d'exposition et des indices biologiques d'exposition

Avis de non-responsabilité

Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.